



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises en difficulté

Question orale n° 1868

Texte de la question

M. Jean-Claude Sandrier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation du département du Cher, qui connaît de nombreuses suppressions d'emplois dans l'industrie, et particulièrement dans le secteur de l'automobile. L'une des entreprises touchées dernièrement est la société Wagon Automotive, de Saint-Florent-sur-Cher, avec la suppression de 134 emplois sur 215 existants. Le groupe Wagon Automotive est issu de plusieurs rachats et intégrations qui ont entraîné l'altération de la responsabilité sociale et territoriale. Les salariés de cette entreprise de Saint-Florent-sur-Cher, les élus locaux, les habitants sont extrêmement soucieux de l'avenir des personnels concernés et de tout le bassin de vie. L'objectif est qu'aucun salarié ne soit laissé pour compte ou placé dans des situations de précarité. Dans ce cadre, il apparaît indispensable que l'État agisse dans trois domaines : le premier serait de réunir les salariés, les élus et la direction de l'entreprise, sous l'égide du préfet, afin de revoir le plan de licenciement et faire en sorte que l'entreprise paie les salaires, les cotisations sociales et la formation de chaque salarié frappé par le licenciement jusqu'à ce que celui-ci retrouve un emploi équivalent ; le deuxième serait de définir les axes de développement du bassin d'emploi permettant de retrouver du dynamisme industriel et d'examiner les propositions de diversifications des productions pour l'entreprise elle-même. Le troisième, qui en est le corollaire, serait de définir les moyens financiers que pourraient dégager l'État et l'entreprise Wagon Automotive, afin d'assurer une véritable solidarité nationale et une véritable relance du développement économique du bassin de Charost - Saint-Florent-sur-Cher.

Texte de la réponse

SITUATION DE L'EMPLOI A LA SOCIETE

WAGON AUTOMOTIVE DE SAINT-FLORENT-SUR-CHER

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Sandrier, pour exposer sa question, n° 1868.

M. Jean-Claude Sandrier. Le département du Cher connaît depuis quelques semaines de nombreuses suppressions d'emplois dans l'industrie, particulièrement dans le secteur de l'automobile. Encore dernièrement, l'usine de Saint-Florent-sur-Cher de la société Wagon Automotive a été touchée, avec la suppression prévue de 134 emplois sur un effectif de 215. Ce drame humain, social, économique et territorial est la conséquence d'un plan de restructuration du groupe Wagon Automotive, qui entraîne la suppression de 900 emplois en Europe, dont 581 en France. Il s'agit là d'un véritable gâchis de compétences, où des savoir-faire sont sacrifiés sur l'autel de la rentabilité financière.

Un bref regard sur l'historique de l'usine de Saint-Florent-sur-Cher suffit à comprendre que la succession de rachats et de fusions a été dictée plus souvent par l'intérêt financier que par l'intérêt industriel. Si cette valse des propriétaires n'a aucunement affecté la qualité de la production, elle a lourdement contribué à l'altération de la responsabilité sociale et territoriale de l'entreprise. Or, après cette annonce d'une suppression de plus de 60 % de l'effectif, un impératif grandit chez les salariés, les habitants et les élus locaux : le respect de la dignité des hommes et du territoire, qui ne peuvent être les variables sur lesquelles s'appuie la hausse des dividendes des actionnaires, dans des proportions totalement extravagantes.

L'avenir des personnels concernés et du bassin de vie exige que personne ne soit laissé pour compte ou placé en situation de précarité. Dans ce cadre, il apparaît indispensable que l'État agisse dans trois domaines. Il conviendrait d'abord qu'il réunisse, sans délai et ensemble, sous l'égide du préfet, les salariés, les élus et la direction de l'entreprise, afin de revoir le plan de licenciement et faire en sorte que l'entreprise paie les salaires, les cotisations sociales et la formation de chaque salarié frappé par le licenciement jusqu'à ce que celui-ci retrouve un emploi équivalent. Cette rencontre multipartite permettrait de remettre à plat la bonne utilisation des fonds publics, dont l'entreprise Oxford Automotive de Saint-Florent-sur-Cher, devenue Wagon Automotive, a bénéficié : 1 million d'euros d'aides publiques en 2004 et 2005. Personne ne peut accepter que des aides soient versées sans obligation en matière d'emplois pérennes sur plusieurs années. Il est urgent que l'État pose la question du remboursement de ces fonds.

D'autre part, le groupe Wagon Automotive a annoncé qu'il consacrerait 100 000 euros par emploi supprimé dans le cadre de son plan de restructuration. En aucun cas, ces fonds ne doivent être un droit à licencier. L'entreprise doit assumer toutes ses responsabilités, c'est-à-dire effectuer une réparation totale du préjudice causé aux salariés et aux collectivités locales.

Le deuxième engagement que pourrait prendre l'État serait de contribuer à définir les axes de développement du bassin d'emploi permettant de retrouver un dynamisme industriel et d'examiner les propositions de diversification des productions pour l'entreprise elle-même. Un travail commun des forces vives du bassin d'emploi - syndicats, élus, chambres consulaires - pourrait s'engager sous la responsabilité des services préfectoraux.

Enfin, le troisième engagement que pourraient prendre l'État et le Gouvernement est le corollaire du deuxième. Il consisterait, d'une part, à stopper le recul des différents services publics, et, d'autre part, à définir les moyens financiers que pourraient dégager l'État et l'entreprise Wagon Automotive afin d'assurer une véritable solidarité nationale et une véritable relance du développement économique du bassin de Charost-Saint-Florent-sur-Cher. Par ailleurs, une demande d'audience a été adressée par les syndicats du groupe Wagon Automotive au ministère. J'insiste pour que le ministre compétent accède à cette demande, d'autant qu'au dernier comité central d'entreprise, la direction a insinué que " des discussions étaient en cours avec des représentants du Gouvernement, mais que ceux-ci semblaient plus accaparés par la proximité des élections ". Je souhaite une mise au point de votre part et, pour lever toute ambiguïté, vous demande de recevoir les syndicats très prochainement. Je suis d'ailleurs prêt à les accompagner, s'ils le souhaitent.

La compassion ne suffit plus devant de tels drames, qui brisent des familles, affaiblissent des territoires et ne sont plus dignes d'une société dont la première préoccupation doit être l'être humain. C'est pourquoi je vous demande, madame la ministre, d'entendre ces demandes légitimes, qui sont frappées du sceau de la justice, de la solidarité, mais aussi d'une efficacité économique au service de l'ensemble de nos concitoyens, et non d'intérêts privés motivés par le seul rendement financier à court terme.

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée au commerce extérieur.

Mme Christine Lagarde, *ministre déléguée au commerce extérieur*. Monsieur le député, François Loos vous prie d'excuser son absence et m'a chargée de me substituer à lui pour répondre à votre question. Vous avez attiré l'attention du Gouvernement sur la situation du site de Saint-Florent-sur-Cher de l'équipementier automobile Wagon Automotive. Mes chiffres et les vôtres diffèrent légèrement. Les miens sont fondés sur les informations qui nous sont communiquées par l'entreprise dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi qu'elle envisage, ce plan conduisant à la suppression de 134 emplois sur les 215 existants.

M. Jean-Claude Sandrier. Ce sont les mêmes que les miens !

Mme la ministre déléguée au commerce extérieur. Le ministre de l'industrie suit avec beaucoup d'attention la situation de cette entreprise, dans le contexte délicat des difficultés structurelles, bien plus que conjoncturelles, que connaît actuellement la filière automobile.

La direction et les salariés ont signé, le 23 janvier, un accord de méthode dans le cadre de l'examen du plan de restructuration industrielle du groupe Wagon Automotive. Deux aspects distincts mais liés, que vous avez soulignés, devront être considérés : d'une part, le sort des salariés dont le licenciement est envisagé, d'autre part, l'avenir du bassin d'emploi, qu'il conviendra de revitaliser.

S'agissant du plan de sauvegarde de l'emploi, sur lequel des négociations vont être conduites dans le cadre de l'accord de méthode, le représentant de l'État dans le territoire devra veiller à la qualité des mesures proposées, et notamment à ce que les dispositions relatives au reclassement interne et externe des salariés protégés soient le plus efficaces possible, l'objectif étant qu'aucun salarié licencié de Wagon Automotive ne reste à terme sans

emploi. Tous les efforts seront entrepris à cet égard. Les services de l'État, sous l'autorité du préfet, manifesteront une attention vigilante sur ce plan et sur sa mise en oeuvre dans la durée, surtout compte tenu des successions d'actionnaires que vous avez évoquées.

À cet égard, je souhaite évoquer les résultats positifs qu'une telle démarche a permis d'obtenir ces derniers mois à l'occasion du plan de restructuration de la société Timken, dans la ville proche de Vierzon et dans le même secteur de la sous-traitance automobile. Il faut aussi parler de ce qui marche ! En dix mois, 117 des 139 salariés licenciés de Timken ont trouvé une solution positive de reprise d'emploi, et les vingt-deux restants sont en congé de reclassement financé par l'entreprise, visant également au retour à l'emploi. Ces résultats encourageants, qui ont mobilisé toutes les forces dans la région, permettent de recommander une méthode de travail similaire entre le service public de l'emploi dans le département du Cher et l'entreprise.

Enfin, à l'issue de l'adoption du plan de sauvegarde de l'emploi, une convention de revitalisation du bassin économique sera négociée par l'État avec l'entreprise, en association avec les élus locaux et les partenaires économiques du territoire, pour recréer dans ce bassin un nombre d'emplois équivalent à celui des suppressions intervenues. Les premiers résultats obtenus grâce à un tel partenariat sont encourageants sur le bassin de Vierzon dans le cas précédent de Timken, et les enseignements qui en seront tirés pourront être mis en oeuvre pour créer une dynamique économique porteuse d'emplois dans le bassin de Saint-Florent-sur-Cher.

Quant à la demande de rendez-vous dont vous avez fait état et à votre allusion à la mobilisation des uns et des autres en faveur de l'emploi qui se serait émuée, j'ai bien compris qu'elle ne reprenait qu'une citation. Je transmettrai cette demande à François Loos, mais peut-être le problème pourrait-il être traité au niveau des services déconcentrés de l'État, c'est-à-dire par M. le préfet, qui a toute autorité à cet effet.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Sandrier.

M. Jean-Claude Sandrier. Je prends note de la possibilité d'entrevue avec le ministre ou le préfet et souhaiterais que ce dernier puisse être saisi de façon urgente pour mettre en place un plan de développement. L'exemple de Timken que vous avez cité est, en effet, très intéressant, même s'il reste encore vingt-deux personnes sans emploi. Il illustre bien notre souhait de voir aujourd'hui les entreprises prendre la pleine responsabilité de leurs actes en assurant les salaires, les cotisations sociales et la formation des salariés jusqu'à ce qu'ils retrouvent un emploi. D'autres exemples, comme celui de Thomson-Vidéoglass dans un autre département, montrent qu'il est possible d'atteindre ce but sans procéder à aucun licenciement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Sandrier](#)

Circonscription : Cher (2^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1868

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 2007, page 925

Réponse publiée le : 31 janvier 2007, page 715

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 janvier 2007